Conseil d'Ecole Primaire Henri Barbusse du mardi 09 novembre 2010

Ordre de jour

1 – Présentation des membres
2 – Résultat des Elections de représentants
3 – Rappel des compétences du Conseil d'école, Calendrier des réunions
4 – Approbation du règlement intérieur
5 – Bilan rentrée scolaire
6 – Vie scolaire (Langues vivantes, informatique, sport, piscine, sorties pédagogiques, réseau d'aides)
7 – Axes du Projet d'école 2010/2013 - Projets
8 – Présentation du bilan financier 2009/2010
9 – Entretien des locaux – Sécurité – Hygiène (Toilettes)

---

1 – Présentation des membres

Nous faisons un tour de table pour la présentation des membres du Conseil présents :

- ✓ Mme Doutreleau – Directrice de l'école
- ✓ Mme Baudoin – EVS
- ✓ Mme Cucit – Enseignante CM2
- ✓ Mme Carlier – Enseignante CM2
- ✓ Mr Berthelot – Enseignant CM2
- ✓ Mme Muller – Enseignante classe CLIN
- ✓ Mme Beauvois – Maitre E du RASED
- ✓ Mr Laloue – Titulaire parents autonomes
- ✓ Mme Anglard - Suppléante parents autonomes
- ✓ Mme Beaufils - Titulaire parents autonomes
- ✓ Mme Prêt – Enseignante CP/CE2
- ✓ Mme Mesguich – Enseignante CE2
- ✓ Mme Challend - Enseignante CE2
- ✓ Mr Coignet – Enseignant CE1
- ✓ Mme Leclerc – Enseignante CE1
- ✓ Mme Joachim – Enseignante CP
- ✓ Mme Mandon – Enseignante CP
- ✓ Mme Baland – Suppléante FCPE
- ✓ Mme Girard - Titulaire FCPE
- ✓ Mme Baquet – Suppléante FCPE
- ✓ Mme Lebon - Titulaire FCPE
- ✓ Mme Lepage - Titulaire FCPE
- ✓ Mme Szychier-Rémoadi - Titulaire FCPE
- ✓ Mr Jacquens - Titulaire FCPE
- ✓ Mme Ougier - Titulaire FCPE

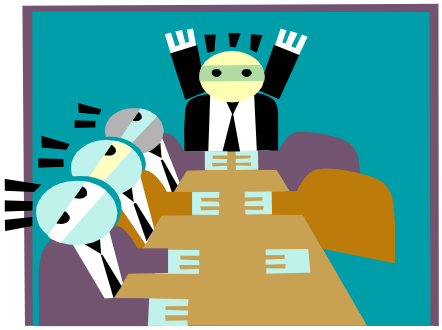

- ✓ Mme Ribeiro - Titulaire FCPE
- ✓ Mme Soriaux – Enseignante CM1 / CM2
- ✓ Mr Lacroix – Enseignant CM1
- ✓ Mr Penez – Elu municipal

2 – Résultat des Elections de représentants

Malgré le contrôle de 3 personnes différentes, nous avons fait une erreur de calcul du quotient électoral. Par conséquent, 10 sièges au lieu de 9 sont attribués à la FCPE et les parents autonomes perdent 1 siège.

- ✓ Titulaires FCPE : Stéphanie Szychier-Rémoadi, André Jacquens, Sylvie Ribeiro, Maria Ganito, Sandrine Lepage, Frédérique Lebon, Isabelle Ougier, Karine Girard, Stéphane David et Paola Plaisant.
- ✓ Titulaires parents autonomes : Philippe Laloue, Corinne Beaufils, Caroline Raboulin et Marion Anglard.
- ✓ Suppléants FCPE : Willy Plaisant, Patience Tabian, Amelle Pereira, Héléna Baland, Venance Tabian, Christelle Baquet et Serge Bontoux.
- ✓ Suppléants parents autonomes : Laurence Ildef, Flore Baglione et Cristina Mato

Cette année, les élections se sont déroulées dans un contexte particulier avec les grèves. La conséquence étant la baisse de participation soit 48,88 % contre 56,18% l'année dernière.

3 – Rappel des compétences du Conseil d'école, Calendrier des réunions

RESUME DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

1. Il **VOTE** le règlement intérieur.

2. Il **DONNE SON AVIS** sur :
- Les horaires fixés par le règlement départemental ou les modifications proposées dans le cadre du projet d'école
- L'organisation des garderies (lorsqu'elles sont financées par la Commune ou par une association Loi 1901)

3. Il **EST CONSULTE** sur :
- Les actions particulières qui sont entreprises pour permettre, conformément aux objectifs nationaux du service public, une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à l'environnement
- Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école
- La bonne intégration d'enfants handicapés
- L'organisation des classes découverte
- Les projets d'action éducative
- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Les activités péri et post scolaires
- La restauration scolaire
- L'hygiène scolaire
- L'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires

4. **IL DONNE SON ACCORD :**
- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives, culturelles
- pour le projet d'école

5. **IL RECOIT UNE INFORMATION** sur :
- La composition des classes
- Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques
- Les conditions dans lesquelles les enseignants organisent leurs réunions, les rencontrent entre parents et enseignants
- L'organisation des aides spécialisées

Calendrier des conseils :

- ✓ Conseil d'école du 2ème trimestre : Vendredi 4 mars 2011 à 18h00
- ✓ Conseil d'école du 3ème trimestre : Jeudi 9 juin 2011 à 18h00

4 – Approbation du règlement intérieur

Aucune modification ne sera apportée au règlement intérieur. Le règlement départemental est en cours de rédaction et sera diffusé au second conseil d'école.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

L'école favorise l'ouverture de l'élève sur le monde et le prépare à suivre la scolarité du collège. Elle assure, **conjointement** avec la famille, l'éducation globale de l'enfant.

HORAIRES DE L'ECOLE

Les cours ont lieu de 8 H 30 à 11 h 30 et de 13 H 30 à 16 H 30.
L'école est ouverte dix minutes avant le début des cours.
L'étude surveillée se termine à 18 H.
Les grilles seront fermées à 8 H 30 et 13 H 30 et durant le temps scolaire.

Les horaires s'imposent à tous et doivent être respectés. Tout retard sera signalé à la famille et sanctionné en cas de récidive. L'élève retardataire devra passer par le bureau de la directrice avant de regagner sa classe.

ACCES A L'ECOLE

Aucun enfant ne doit pénétrer dans les locaux scolaires avant l'ouverture. Les parents doivent veiller à ne pas envoyer leurs enfants trop tôt aux abords de l'école. Les élèves doivent entrer par l'entrée principale et sortir par l'un des deux portails de la cour.

Les parents ou les membres de leur famille doivent attendre les enfants à la sortie de l'école et ne pas pénétrer dans la cour sans y être autorisé.
Pendant les heures de classe, les parents qui auront besoin de pénétrer dans l'école se présenteront en utilisant l'interphone.

FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

- Toute absence, quelque soit sa durée doit être justifiée. Les parents sont tenus de faire connaître par écrit le motif de l'absence. **Les familles doivent impérativement prévenir le jour même.**
- Lorsqu'un enfant s'absente au-delà de 4 demi-journées dans le mois sans motif légitime, une fiche de signalement sera adressée par l'école sous couvert de l'Inspectrice de l'Education Nationale à la Division des Elèves de l'Inspection Académique qui statue sur les sanctions à prendre.
- Les enseignants ne sont pas tenus de fournir les travaux réalisés pendant le temps de classe, en cas d'absence non justifiée par un motif légitime.

VIE SCOLAIRE

1. RESPECT

- Les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et au respect dû aux autres élèves ou aux familles de ceux-ci.
- Les enseignants s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui traduirait de leur part indifférence ou mépris à l'égard des élèves ou de leur famille.
- Les enfants doivent être respectueux envers tout le personnel intervenant dans l'école.
- Dès la première semaine, les livres remis aux élèves devront être couverts. Ils seront restitués en l'état en fin d'année. Les élèves doivent respecter tout matériel appartenant à l'école.

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du code de l'Education, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction, le directeur d'école organise un dialogue avec cet élève avant l'engagement de toute procédure disciplinaire.

2. SANCTIONS

- **Les manquements au règlement donnent lieu à des sanctions qui sont portées à la connaissance des familles** : réprimande, punition à caractère éducatif, privation partielle de la récréation.
  Tout incident en milieu scolaire (vol, racket, violence aux biens ou aux personnes...) doit être signalé. Une procédure de signalement est mise en place dans les écoles selon des modalités bien définies : transmission du signalement à l'Inspection Départementale, à l'Inspection Académique, au procureur, et au service de police référent.

SURVEILLANCE

- Le service de surveillance à l'accueil et pendant les récréations est réparti entre les enseignants en conseil des maîtres.
- Après 11 H 30, 16 H 30 et 18 H, les enfants qui ne participent ni à la cantine, ni à l'étude surveillée, ne sont plus sous la responsabilité des enseignants et peuvent de ce fait être laissés sur le trottoir ou confiés à la police.
- Les enfants inscrits à l'étude resteront dans l'école de 16 H 30 à 18 H. Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne pourra quitter l'école, après 16 H 45.
- **Toute absence exceptionnelle d'un élève à la cantine ou à l'étude devra être signalée par écrit. Il est alors préférable que la famille récupère l'enfant à l'école et se présente à un enseignant.**
- Les enfants devant s'absenter pendant les heures de classe, ne pourront quitter l'école que s'ils sont accompagnés par un adulte et préalablement autorisés par la directrice. (orthophonie, suivi extérieur, ...)

SECURITE ET HYGIENE

Pendant le temps scolaire, le Directeur est responsable de la sécurité des biens et des personnes. A ce titre, l'école n'étant pas un lieu public, il a la faculté d'en interdire l'accès à toute personne étrangère au fonctionnement du service.

- Les parents ne sont pas autorisés à régler à l'intérieur de l'école les conflits qui peuvent surgir entre les enfants.
- Les médicaments sont formellement proscrits à l'école, les enseignants ou le personnel de service ne sont pas habilités à administrer une prescription médicale sauf si un projet d'accueil individualisé a été signé par le médecin traitant, le médecin scolaire, la famille et le directeur (asthme, ...).
- Les enfants doivent arriver en bonne santé, propres et non porteurs de parasites. Le risque de développement des poux est important. Les familles doivent impérativement avertir le directeur ou l'enseignant en cas de maladie contagieuse (impétigo, varicelle, rougeole, oreillons, rubéole, gale, méningite...)
- En cas d'accident ou d'indisposition, l'enfant blessé ou indisposé, même légèrement, doit immédiatement prévenir le maître de service ; au besoin, ses camarades doivent le faire pour lui.
- Pour les leçons d'éducation physique, les enfants doivent porter des vêtements et chaussures adaptés.

Consignes de sécurité et mise en sûreté

- Des exercices d'évacuation ont lieu selon la règlementation en vigueur. Chaque enseignant fait sortir ses élèves dans le calme et vérifie que l'effectif présent du jour est complet, en se munissant de son registre d'appel. Le regroupement de l'ensemble des classes se fait dans la cour. Un exercice de mise en sûreté des usagers de l'école est réalisé afin de sensibiliser les enfants aux accidents de risques majeurs selon le Plan Particulier de Mise en sûreté (PPMS) en vigueur.
- Si un enfant découvre un feu ou une fumée suspecte, il doit avertir immédiatement un adulte qui prendra toutes les dispositions nécessaires (déclencher l'alerte par un des poussoirs incendie rouge).
- En cas d'activation du PPMS, les parents ne doivent ni venir chercher leur enfant à l'école ni téléphoner.

HYGIENE ALIMENTAIRE

- Les collations de **10 H et de 15 h** aboutissent à un déséquilibre alimentaire (circulaire ministérielle), il est donc recommandé de ne plus fournir de goûter à votre enfant (gâteaux, friandises, boissons sucrées à proscrire). Si un enfant ne peut se nourrir dès son réveil, il pourra apporter une collation qu'il prendra entre 8 H 20 et 8 H 30 à l'école.
- Lors des goûters faits exceptionnellement dans les classes (anniversaire d'un élève) ou lors d'une autre manifestation au sein de l'école, seules les pâtisseries sèches sont autorisées (pas de crème à base d'œuf, crème fraîche...).

2

ASSURANCES

L'assurance des élèves est obligatoire pour les activités facultatives (sorties payantes ou dépassant les horaires scolaires, classes de découverte, ...). Celle-ci doit couvrir à la fois les dommages que pourrait causer l'élève **(responsabilité civile)** ainsi que ceux dont il pourrait être victime **(individuelle accident). Les parents doivent fournir obligatoirement une attestation d'assurance dans les premiers jours de la rentrée**

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- Il est souhaitable que les vêtements soient marqués au nom et prénom de l'enfant afin d'en faciliter la recherche en cas de perte. Les vêtements retrouvés sont entreposés dans le hall près du bureau de direction. A la fin de l'année, les vêtements non réclamés seront donnés à des œuvres.
- Les parents sont priés de veiller à l'état et au renouvellement des fournitures scolaires. Il est préférable d'équiper votre enfant avec du matériel simple afin d'éviter toute convoitise ou vol.

CONCERTATION ENTRE LES FAMILLES ET LES ENSEIGNANTS

- Le maître, par sa présence et son action, assume d'une façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités scolaires, conformément aux programmes officiels et aux délibérations du conseil des maîtres du cycle.
- L'enseignant reçoit les parents qui le désirent sur simple demande écrite, par l'intermédiaire du carnet de correspondance.
- La directrice reçoit sur rendez-vous tous les jours de la semaine.

Le présent règlement a pour but :

1. d'assurer l'ordre afin de permettre à tous de mieux profiter du temps scolaire et de contacter de bonnes habitudes.
2. de prévenir les accidents parmi les enfants qui fréquentent l'école, en diminuant les causes les plus ordinaires.

Règlement lu et approuvé par le Conseil d'Ecole

Lu et pris connaissance, le

Signatures	
Des parents ou du représentant légal	de l'élève

3

Aucune objection pour la reconduction du règlement intérieur.
Mme Doutreleau rappelle surtout la procédure contre les retards abusifs.

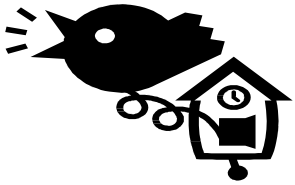

5 – Bilan rentrée scolaire

L'école accueille 335 élèves pour 13 classes, plus la classe CLIN qui intègre 7 élèves.

CP	Mme Joachim	23 élèves + 1 élève CLIN
CP	Mme Mandon	24 élèves
CP / CE2	Mme Prêt	8 élèves CP + 12 élèves CE2
CE1	Mr Coignet	28 élèves
CE1	Mme Leclerc / Mlle Dechaumont	25 élèves + 2 élèves CLIN
CE2	Mme Challend	26 élèves
CE2	Mme Mesguich	25 élèves + 2 élèves CLIN
CM1	Mme Charlet / Mlle Chauvet	26 élèves
CM1	Mr Lacroix	28 élèves + 1 élève CLIN
CM1 / CM2	Mme Soriaux	7 élèves CM1 + 15 élèves CM2
CM2	Mme Cucit	26 élèves
CM2	Mme Carlier	27 élèves
CM2	Mr Berthelot	28 élèves

Pour la rentrée 2011 / 2012, il y aura 96 élèves de CM2 sortants, et environ 50 élèves de CP entrants. Il y aura donc la fermeture d'un classe et peut-être même 2 étant donné les directives départementales à propos de l'augmentation des effectifs.

La classe CLIN

Madame Muller, enseignante spécialisée de la classe CLIN, rappelle le fonctionnement de cette classe d'intégration qui peut comporter un maximum de 15 élèves (Vous pourrez trouver tous les renseignements sur http://fcpe-barbusse-mitry-mory.wifeo.com/documents/Classe-CLIN.pdf)

Elle nous signale aussi que selon les progrès des enfants, ils peuvent quitter la CLIN petit à petit et intégrer totalement une classe dite banalisée (C'est déjà le cas pour un enfant de CP). Cependant Madame Muller peut suivre les enfants pour un soutien linguistique. Mme Muller remercie la Mairie de lui avoir allouer un petit budget qui lui permettra de faire une sortie pédagogique et d'investir dans du matériel. L'accent est mis sur le gros travail de mise en place qui a été effectué par Madame Doutreleau et par les enseignants des classes banalisées.

6 – Vie scolaire (Langues vivantes, informatique, sport, piscine, sorties pédagogiques, réseau d'aides)

- ✓ Le RASED : Mme Audrey Beauvois Maître E remplace Karl Goubeau en congés pour formation. Elle nous rappelle que le RASED est au complet avec Mr Pascal Sanchis Maître G, Mme Chantal Quillier Psychologue scolaire et elle-même. Les séances ont commencé mais nous n'avons pas encore le nombre d'élèves concernées.

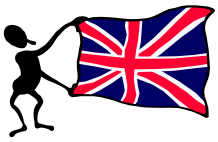

- ✓ L'Anglais : les enfants doivent avoir 1 heure de cours par semaine – Les CP et CE1 ne commenceront qu'en janvier, car les enseignants mettent l'accent sur le Français. La coopérative a investit dans du matériel pour tous les niveaux.

- ✓ L'Informatique : Le brevet informatique et Internet dit B2I doit être valider sur tout le primaire. Les enseignants devront faire face à l'absence de Julie Kadi et c'est pourquoi l'équipe va demander 2 à 3 postes informatiques supplémentaires à la Mairie ainsi que le WiFi dans les classes.

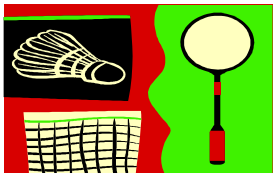

- ✓ Le sport est obligatoire à l'école. Les dispenses ne seront acceptées qu'avec un certificat médical. Pour les CP et CE1 , les cours sont assurés par les enseignants. Pour le cycle 3, Mme Hautemule intervient une fois dans le gymnase et une fois sous le préau. Il est rappelé que le port de chaussures propres dans le gymnase est obligatoire.

- ✓ La Natation : elle concerne, selon les directives ministérielles, les CP, CE1, CE2 et CM2. Les séances sont découpées sur 3 trimestres. Les enfants passent 40 minutes dans l'eau.

- ✓ Les sorties pédagogiques : elles sont financées par la coopérative et par la Mairie à hauteur de 10 € par enfant et par an. Les enseignants vont donc essayer d'organiser 2 sorties.

✓ Les Classes de Neige : se dérouleront à Saint Chaffrey du 27 mars au 8 avril 2011 pour les classes de Madame Cucit et Monsieur Berthelot. La classe de Madame Carlier devait partir mais 5 familles ayant refusées, la classe entière ne partira pas. Pour rappel, selon les règles du rectorat, une classe ne peut partir s'il y a 4 élèves non volontaires.

✓ L'accueil périscolaire : se passe de 7h à 8h20 le matin et concerne une vingtaine d 'enfants et de 18h à 19h le soir et concerne environ 25 enfants. La cantine concerne entre 200 et 220 enfants répartis sur 2 services. Le premier est réservé en priorité pour les enfants bénéficiant du soutien et des CP et CE1. Des ateliers sont proposés au volontariat des enfants. Pour rappel la pause méridienne est sous la responsabilité du Service enfance de la Mairie.

✓ L'étude : concerne environ 115 enfants répartis sur 4 classes. Un appel est fait dans les classes avant la sortie, et un second appel sous le préau. C'est une étude surveillée et non dirigée. Cependant les enseignants aident les enfants demandeur, mais priorité est fait aux élèves de CP pour la lecture.

7 – Axes du Projet d'école 2010/2013 – Projets de classe

Un projet d'école est conduit sur 3 ans. Le nouveau est en cours d'élaboration et sera présenté lors du prochain conseil d'école. L'axe du projet est de traiter les difficultés. La base de travail est le résultat des évaluations qui pour l'école Henri Barbusse est largement supérieur au niveau national. Nous remercions pour cela l'équipe pédagogique pour son travail et son implication.
Il traitera donc dans les grandes lignes :

- ✓ La conjugaison, la maîtrise de la langue écrite, l'utilisation des temps et les accords
- ✓ La classe CLIN
- ✓ Et les validations : B2I, Apprendre à porter secours, prévention routière et natation.

Différents projets de classe
Les dates ont été demandées à la Mairie pour la salle Jean Villar mais ne seront confirmées que la semaine prochaine :

- ✓ Chorale des CP + la classe de Mr Coignet le 14 décembre
- ✓ Théâtre des CM1 les 9 ou 10 juin 2011
- ✓ Chorale des CM2 les 14 ou 18 juin 2011
- ✓ Danse de la classe de Mme Laligne la semaine du 14 mars 2011

8 – Présentation du bilan financier 2009/2010

Compte rendu financier
Année 2009/10

Produits :

- Solde 2009/2010 :	8 591,53
- Recette Photos :	6 034,50
- Cotisations Coopérative :	7 196
- Recette Kermesse :	3 464,30
	25 286,33 €

Charges :

- Assurances (OCCE + MAIF)	755,33
- Abonnements :	589
- Arts plastiques :	462,37
- Investissement :	946,03
clés USB, sport, balances, fichiers, horloges didactiques, matériel scientifique et technologique, matériel à plastifier, manuels scolaires, prévention routière,	
- Projets Vie de classe :	3 196,20
(bibliothèque, jeux didactiques, spectacles, goûters, équipement pédagogique, photos	
- Consommable informatique :	658,78
- Sorties, spectacles, cinéma :	5 856,75 (1 000 € Spectacle à l'école)
- Dépenses pour kermesse :	1 110,05
- Photographe :	4 166,50
	17 741,01 €

Solde créditeur Septembre 10 : 7 545,32 €
Banque : 7 442,79 €
Caisse : 102,53 €

(Bénéfice photos : 1 868 € - Bénéfice kermesse : 2 354,25 €)

Budget alloué par la Mairie : 30,63 € par élève pour du matériel scolaire + 55 € pour du matériel de bureau + 167 € par classe pour du petit matériel

9 – Entretien des locaux – Sécurité – Hygiène (Toilettes)

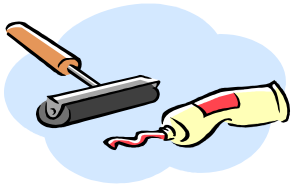

Ce trimestre, en raison des grèves, la commission de travaux n'a pas eu lieu.
Voilà les réclamations de l'école :

- ✓ Frise de Mme Joachim à refaire
- ✓ Fenêtre au-dessus de la porte palière du bâtiment du fond à réparer

- ✓ Toilettes : c'est de plus en plus catastrophique. Mr Penez nous informe qu'un diagnostic a été établi pendant les vacances d'été et que les travaux doivent être programmés pour les vacances de Noël
- ✓ Informatique : pas d'internet depuis le 2 septembre. La société de maintenance s'est déplacée mais sans succès ! Il y a apparemment quelques difficultés de communication entre la société de maintenance et la municipalité. Mr Penez nous informe que les réparations doivent être faites cette semaine. L'équipe pédagogique sollicite aussi le service informatique de la mairie pour installer le Pack Office sur le portable fourni par la municipalité.

- ✓ Le remplacement des agents d'entretien absents : en effet les classes sont souvent à la limite de l'hygiène. Le sol et les tables ne sont pas toujours nettoyés, les poubelles ne sont pas vidées…. Mme Doutreleau réitère sa demande de remplacement des absents.

- ✓ PPMS : (Plan Particulier de Mise en Sûreté) les mallettes ont été vérifiées et ce qui devait être remplacé l'a été. Mme Doutreleau demande si nous ne pouvons pas centraliser les points déclencheurs. Actuellement il y a 4 points déclencheurs pour 2 personnes qui peuvent déclencher les alarmes.

✓ La sonnerie a été changée : certains enseignants ne l'entendent plus alors que d'autres l'entendent trop. N'est-il pas possible d'installer 2 sonneries moins fortes à la place de celle-ci ?

- ✓ Les travaux du mur de façade sont toujours à l'ordre du jour mais sont restés en souffrance suite l'absence de la personne qui en avait la charge. Il n'y a pas encore de date prévue. Il serait bien de prévoir les travaux pendant les vacances scolaires pour en diminuer la dangerosité ou de prévoir des agents urbains si les travaux sont programmés pendant les périodes de classe.

- ✓ Mme Doutreleau souhaitait remercier les services municipaux pour leur effort fait à propos des délais d'information des préavis de grèves, ainsi que le service Reproduction pour toutes les copies réalisées.

✓ Mr Penez nous informe que le photocopieur sera changé courant d'année 2011.

- ✓ Les enseignants sont inondés d'informations sur les activités culturelles municipales et le centre de loisirs. Suite à une directive académique, ils se réservent le droit de les diffuser aux familles.

- ✓ Pont de l'Ascension : le recteur avait proposé de travailler le mercredi 3 novembre 20111 à la place du vendredi 3 juin 2011 mais la mairie a refusé et proposé à la place de travailler 2 samedis pour pouvoir mettre en place le cross scolaire. L'équipe pédagogique souhaite une concertation avec la Mairie pour l'année prochaine car toutes les communes alentour avaient choisi la proposition du recteur.

PROCHAIN CONSEIL D'ECOLE LE VENDREDI 4 MARS 2011 À 18H00